

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42 rue des Volontaires 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons notamment vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (« CROD ») et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (« CER »), décrites aux pages 22, 23 et 24 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

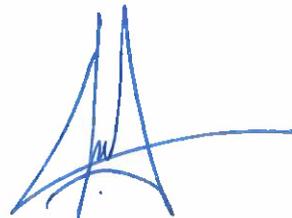
Paris, le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
Représenté par



Pascal Cossé



Eric Chapus

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	101 430	33 365	68 065	101 430
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	50 213	6 135	44 078	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 536 765		5 536 765	5 536 765
Constructions	13 266 651	3 911 658	9 354 993	9 680 619
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 982	37 055	36 927	33 688
Immobilisations corporelles en cours	151 154		151 154	63 035
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 933 215		2 933 215	3 148 215
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	427 386		427 386	427 386
Autres titres immobilisés	3 387 114	477 455	2 909 660	2 927 237
Prêts				
Autres				
Total I	25 927 910	4 465 668	21 462 243	21 918 375
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	9 296 274		9 296 274	9 307 662
Autres	686 974		686 974	108 694
Valeurs mobilières de placement	7 870 356	833 674	7 036 682	6 735 499
Valeurs mobilières de placement Fondations abritées	374 658		374 658	424 226
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 397 211		3 397 211	3 939 874
Disponibilités Fondations abritées	95 629		95 629	71 646
Charges constatées d'avance	8 706		8 706	8 982
Total II	21 729 808	833 674	20 896 134	20 596 583
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	47 657 719	5 299 342	42 358 377	42 514 958

Fondation française de l'Ordre de Malte

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES Fondation abritante		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 705 604	2 705 604
Fonds propres complémentaires	7 294 396	7 294 396
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	155 107	163 606
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	17 933 695	16 364 731
Excédent ou déficit de l'exercice	15 536	1 568 965
Sous-total-Fonds propres Fondation abritante	28 104 339	28 097 302
FONDS PROPRES Fondations abritées		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Sous-total FONDS PROPRES Fondations Abritées	0	0
Situation nette (sous total)	28 104 339	28 097 302
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables -Fondations abritées	450 751	450 751
Subventions d'investissement	184 768	195 825
Provisions réglementées		
Total I	28 739 857	28 743 878
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 038 780	3 295 845
Fonds dédiés	645 463	590 031
Fonds dédiés aux fondations abritées	59 413	103 789
Total II	3 743 656	3 989 665
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4471	4584
Total III	4471	4584
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	137 716
Emprunts et dettes financières diverses	251 455	166 164
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	133 488	25 910
Dettes des legs ou donations	9 254 190	9 256 878
Dettes fiscales et sociales	54 554	118 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	176 705	71 286
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	9 870 392	9 776 831
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	42 358 377	42 514 958

Conformément à ses statuts, la Fondation Française de l'Ordre de Malte poursuit ses actions en faveur des plus démunis et des plus pauvres, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis permettent contribuer efficacement aux actions et aux projets conduits par l'Ordre de Malte France, ainsi que par d'autres organismes humanitaires dans les domaines de la lutte contre la maladie, du handicap physique, mental ou social, de la protection de la mère et de l'enfant, de la protection des personnes âgées, mais également dans les domaines toujours plus urgents de l'assistance humanitaire et de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Outre ses missions hospitalières et humanitaires, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a par ailleurs une mission de protection du patrimoine culturel et historique lié à l'ordre de Malte et à la chrétienté en France et dans le monde. Des legs lui sont ainsi consentis pour assurer la pérennité de certains biens patrimoniaux, dont les revenus peuvent être affectés à des missions humanitaires propres aux buts statutaires de la Fondation, tout en exonérant ces revenus de toute forme d'impôt.

Depuis 2000 la Fondation Française de l'Ordre de Malte fait partie des rares fondations reconnues d'utilité publique en France, habilitées à abriter des fondations sous égide (appelées aussi « fondations abritées »). Cela lui permet de mener des actions philanthropiques propres à ses buts humanitaires et culturels tout en développant des opportunités de défiscalisation pour les donateurs personnes physiques ou personnes morales.

Grâce à ce dispositif, la fondation abritée, peut bénéficier des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite (notamment, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI) et se libérer des charges administratives propres à la gestion d'une œuvre philanthropique.

Les moyens d'action de la Fondation sont notamment :

- Le soutien à toutes personnes morales ou physiques développant des actions et interventions spécifiques conformes à ses buts sociaux et aux intentions manifestées par les donateurs et testateurs ;
- Le développement de ses programmes et missions en contribuant à la sauvegarde et au respect de l'environnement ;
- La création et la gestion de structures ou établissements ;
- La réalisation et/ou la contribution à toutes manifestations ainsi que l'élaboration de tous supports de communication ;
- Le financement de formations, d'études et de recherches ayant pour objet de contribuer à la protection et à la transmission du patrimoine culturel et chrétien ainsi qu'au respect de la dignité de la vie ;
- La participation à la création ou à la gestion de lieux d'exposition consacrés en toute ou partie à l'Ordre de Malte ;
- La création, l'entretien et le financement de centres ou lieux destinés à présenter au public les richesses de toutes les traditions chrétiennes ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés pour le compte de ses fondations abritées.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis et présentés, conformément au plan comptable général (règlement ANC 2014-03) ainsi que des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, le total du bilan s'élève à 42 358 377 €.

Le résultat de la Fondation est bénéficiaire de 15 536 €.

✓ Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

La poursuite de la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Fondation.

A la date d'arrêté des comptes le Conseil d'administration des états financiers 2021 de la Fondation, le bureau n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation.

✓ Les subventions versées sur l'exercice

Dans le cadre du développement et du renforcement de ses missions sociales dans le domaine humanitaire et médico-social, durant l'exercice 2021 la Fondation française de l'Ordre de Malte, a continué à verser d'importantes subventions : 844 363 €.

Sur ces fonds versés, 568 593 €, ont permis de financer les programmes de l'association Ordre de Malte France.

Le solde de 275 770 € restant correspond aux subventions versées aux associations suivantes : Association Abbaye de Chancelade, Ordre souverain de Malte, Ecole Navale, Association Vaincre la Maladie des Os de verre, SOS Futures Mamans, Notre Dame de Lourdes, Association des Amis du musée de la légion d'honneur, Fondation Sainte Mère Eglise, Notre Dame de Liesse, Arespeau et Hôpital Saint Louis.

✓ La collecte des dons

Les dons collectés en 2021 dans le cadre de l'IFI sont en baisse : 742 503 € contre 853 620 € en 2020

✓ Les principales libéralités reçues sur l'exercice

- 4 assurances vie ont été perçues pendant l'exercice pour un montant global de 167 211€.
- 1 complément de 67 262 € a été perçu sur un legs reçu en 2020 : ce montant correspond à une assurance retraite dont la Fondation n'avait pas connaissance lors de la comptabilisation du legs en 2020.
- Sur les 2 legs universels comptabilisés en 2020, celui d'un montant global de 128 700 € comprenant une maison estimée à 120 000€ et destinée à être vendue a été entièrement réalisé en 2021.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

- le second legs universel comptabilisé en 2020 et grevé de legs particuliers, dont la part revenant à la Fondation était estimée à 5 392 715€ a été réalisé à hauteur de 95 000 €. Le solde restant à réaliser au 31 12 2021 est donc de 5 297 715€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Le conflit en Ukraine :

Fin février 2022, la Fédération de Russie a lancé une action militaire d'envergure en Ukraine, entraînant une fermeture des marchés russes et de nombreuses sanctions vis-à-vis des intérêts russes.

Ce conflit est sans impact sur les comptes de la Fondation.

La continuité d'exploitation de la Fondation française de l'ordre de Malte n'est pas remise en cause.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ANNEXE au BILAN et au COMPTE de RESULTAT du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021	
I – REGLES ET METHODES COMPTABLES	Pages 5 à 11
Méthodes d'évaluation	
Périmètre et présentation des comptes annuels	
Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées	
Informations complémentaires	
II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	
Etat de l'actif immobilisé	Page 12
Etat des amortissements	Page 13
Etat des provisions	Page 13
Etat des échéances des créances et des dettes	Page 14
Charges et Produits constatés d'avance	Page 15
Produits à recevoir et charges à payer	Page 15
Variation des fonds propres	Page 16
Fonds dédiés	Page 17
Legs donations et assurances vie	Page 18
Produits DTU	Page 18
Détail des postes comptables utilisés par les fondations abritées	
- Au bilan	Page 20
- Au compte de résultat	Page 21
III – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	Pages 21 à 25
- CROD	
- CER	
- Annexe au CER	

Fondation Française de l'Ordre de Malte

I- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable appliqué :

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement N° 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions particulières du règlement ANC N° 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Périmètre et présentation des comptes annuels

Les comptes annuels 2021 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par ses fondations abritées :

- Fondation Cibiel Lannelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

Pour la présentation des états financiers, certaines lignes du bilan et du compte de résultat sont détaillées afin de mettre en évidence distinctement les positions relevant des fondations abritées.

Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Le comité définit les grandes lignes de l'action de la fondation abritée et les programmes d'activités de cette dernière. Sur le plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui

Fondation Française de l'Ordre de Malte

concerne les placements financiers. Le comité propose les actions à soutenir, étudie l'ensemble des dossiers de demande de soutien financier et se prononce sur les montants à attribuer aux bénéficiaires en émettant un avis. Le comité de fondation s'assure également de la bonne mise en œuvre des projets soutenus par la fondation abritée et de la bonne utilisation des fonds versés.

Un registre des procès-verbaux des réunions de comités de fondation est tenu au sein de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto.

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.

Informations complémentaires

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

a) Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles constituées de logiciels sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans.
- Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de l'usufruit à la date de signature de l'acte de donation par la contrepartie du poste « fonds reportés ». Elles sont amorties sur la durée de la donation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à la valeur vénale estimée par les Domaines pour les biens immobiliers légués.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée :

- Constructions et agencements	5 à 60 ans
• Gros Œuvres et éléments non porteurs	40 à 60 ans
• Génie technique	10 à 30 ans
• Divers agencements	5 à 15 ans
- Matériel informatique	3 ans

Fondation Française de l'Ordre de Malte

c) Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2021, il y a une dépréciation sur certains titres financiers immobilisés d'un montant de 477 455 €. Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 838 000 €.

d) Créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'emprunt d'un montant de 1 100 000 € contracté sur 2011, a été remboursé en totalité sur l'exercice.

e) Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2021, la plus-value latente s'élève à 2 787 956 € contre 969 610 € au 31 décembre 2020 et se décompose de la façon suivante :

- Fondation abritante : 2 669 472 € contre 874 767 € en 2020
- Fondations abritées

✓ Cibiel Lannelongue : 118 484 € contre 94 483 € en 2020

Au 31 décembre 2021, les moins-values latentes d'un montant total de 833 674 € ont été provisionnées.

f) Actifs constitutifs de la dotation non consommable

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ». Au 31/12/2021, ils sont composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1.700.000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31/12/2021 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 8 300 000 €.

Afin de maintenir la valeur de la dotation pérenne, il est fait appel à des placements dont la valeur est généralement la plus stable. Ainsi, à l'aide d'allocations en immobilier physique, dans des sociétés immobilières, des contrats de capitalisation, des fonds de placement et des OPC détenus dans des établissements bancaires notés à minima A, des obligations « investment grade » ou fonds obligataires notés BBB ou plus, il est recherché une progression de la valeur des actifs assortie d'une faible exposition aux risques.

Affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable	31 12 2021	Contrepartie en actif	Valeur brute	Amort. au 31 12 2021	Valeur nette	Situation	Date dernière réévaluation	Valeur vénale (1)
Fonds propres- Dotations non consommables								
Fonds de dotation d'origine	1 607 905						08/10/1996	1 607 905
Abondement fonds de dotation	1 097 699						31/12/2020	1 097 699
Total fonds de dotation	2 705 604	Disponibilités	2 705 604		2 705 604			2 705 604
<u>Patrimoine intégré 1</u>	277 618	Biens immobiliers	360 535	213 321	147 214	Paris/région parisienne	08/10/1996	277 618
		Charges sur legs	-82 917		-82 917			
<u>Patrimoine intégré 2</u>	219 908	Disponibilités	219 908		219 908		31/12/2020	219 908
<u>Patrimoine intégré 3</u>	1 700 000	Biens immobiliers	1 700 000	603 636	1 096 364	Paris/région	27/06/2003	1 700 000
<u>Patrimoine intégré 4</u>	43 900	Biens immobiliers	43 900	613	43 288	Province	27/06/2003	43 900
<u>Patrimoine intégré 5</u>	570 000	Bien immobilier	570 000	172 188	397 813	Paris	01/10/2008	570 000
<u>Patrimoine intégré 6</u>	494 000	Bien immobilier	364 000	110 472	253 528	Charenton	25/03/2009	494 000
		Disponibilités	130 000		130 000		31/12/2020	
<u>Patrimoine intégré 7</u>	340 000	Bien immobilier	340 000	85 303	254 697	Paris	14/06/2011	340 000
<u>Patrimoine intégré 8</u>	3 648 970	Biens immobiliers	3 648 970	531 298	3 117 672	Pyrénées orientales	14/06/2011	3 648 970
Total	10 000 000		10 000 000	1 716 829	8 153 171			10 000 000

(1) Valeur vénale à la date d'acquisition non réévaluée depuis

g) Dotation initiale

Conformément à l'article 13 des statuts, la dotation initiale comprend une valeur de 1 607 905 € en biens mobiliers. Le fonds est placé en valeurs mobilières, cotées ou non à une bourse officielle française ou étrangère, en titre de créances négociables, en bons du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport tels que bois, forêts, terrain à boiser, fermes et tous immeubles construits ou à construire, enfin en capitaux affectés à l'acquisition, l'aménagement ou la construction de ces immeubles.

La dotation initiale est abondée du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie ainsi que d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles, ce qui porte son montant au 31/12/2021 à 10 000 000 €.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Il n'existe pas d'autre mécanisme destiné à augmenter la dotation pérenne pour faire face à l'inflation ou à l'érosion monétaire dans le temps. En cas de besoin, le Conseil d'Administration peut décider d'abonder ponctuellement la dotation.

h) Dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommée est enregistrée en produit en fonction d'un plan pluri-annuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Au 31/12/2021 ces dotations consommables s'élèvent à 450.751€, relatives uniquement aux fondations abritées.

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Ces subventions reçues pour financer des investissements sont enregistrées au passif du bilan lors de leur perception. Elles sont rapportées au compte de résultat selon le même rythme que l'amortissement pratiqué sur les travaux immobilisés qu'elles ont financés.

j) Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés autres ressources (dons et legs) ».

Par ailleurs, en application de l'avis du CNC n° 2009 -01 du 5 février 2009, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges dans des sous comptes distincts sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contre - partie au passif du bilan la rubrique « fonds dédiés aux fondations abritées ».

k) Legs et donations

Les legs et donations destinés à renforcer les fonds propres sur stipulation du testateur/donateur sont enregistrés en fonds propres complémentaires.

Les legs et donations destinés à être cédés sont comptabilisés en produits par la contrepartie à l'actif des postes « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (biens immobiliers), « créances reçues par legs ou donations » (biens mobiliers), et au passif du poste « dettes des legs et donations ».

La partie non réalisée à la clôture de l'exercice est portée au passif en « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Fondation Française de l'Ordre de Malte

l) Fonds reportés liés aux legs et donations

Ils enregistrent la part des legs et donations destinés à être cédés non réalisés en fin d'exercice.

Identification des fonds reportés	Solde à la clôture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Fonds reportés Legs 2020-1	3 065 715		95 000	2 970 715
Fonds reportés Legs 2020-2	128 700		128 700	0
<i>Total Fonds reportés liés aux legs et donations</i>	<u>3 194 415</u>		<u>223 700</u>	<u>2 970 715</u>
Fonds reportés Donation temporaire d'usufruit	101 430		33 365	68 065
<i>Total Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit</i>	<u>101 430</u>		<u>33 365</u>	<u>68 065</u>

m) Contributions volontaires en nature

La Fondation n'a pas recours au bénévolat.

n) Engagements hors bilan

1. Engagement donné

- Néant

2. Engagements reçus

Néant

o) Dons manuels en nature

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2021 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

II-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ETAT de l'ACTIF IMMOBILISE

Actif immobilisé	01 01 2021	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31 12 2021
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donation temporaire d'usufruit	101 430				101 430
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 213	45 000			50 213
Fonds commercial					0
Autres immobilisations incorporelles					0
Avances et acomptes					0
Immobilisations corporelles					0
Terrains	5 536 765				5 536 765
Constructions	13 153 023	113 628			13 266 651
Installations techniques, matériel et outillage industriels					0
Autres immobilisations corporelles	66 569	7 412			73 981
Immobilisations corporelles en cours	63 035	88 119			151 154
Biens reçus par legs et Donation	3 148 215		215 000		2 933 215
TOTAL	22 074 250	254 159	215 000	0	22 113 409

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ETAT des AMORTISSEMENTS

Amortissements	01 01 2021	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31 12 2021
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donation temporaire d'usufruit		33 365			33 365
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 213	922	0	0	6 135
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	3 472 405	439 253			3 911 658
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	32 882	4 174			37 056
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	3 510 500	477 714	0	0	3 988 214

ETAT des PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	4 584		113	4 471
TOTAL I	4 584	0	113	4 471
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations financières	459 878	17 577		477 455
Sur valeurs mobilières fondation abritante	966 714	60 241	193 281	833 674
Sur valeurs mobilières fondation abritées	5 882		5 882	0
TOTAL II	1 432 474	77 818	199 163	1 311 129
TOTAL GENERAL	1 437 058	77 818	199 276	1 315 600

Dont dotations et reprises	d'exploitation		113
	financières	77 818	199 163
	exceptionnelles		

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ETAT des ECHEANCES des CREANCES et des DETTES

1) CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
Prêts		0	
Rémunérations dues	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	14 957	14 957	0
Créances reçue pour legs et donations	9 296 274	9 296 274	
Débiteurs divers fondation abritante	672 017	672 017	0
Débiteurs divers fondation abritées		0	0
Charges constatées d'avance	8 706	8 706	0

TOTAL GENERAL	9 991 954	9 991 954	0
---------------	-----------	-----------	---

Prêts accordés en cours d'exercice	0
Prêts récupérés en cours d'exercice	0

2) DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS PLUS	DONT A PLUS DE CINQ ANS
Emprunt (y compris les intérêts courus)	0	0		
Dépôts et cautionnements reçus	251 455	251 455	0	0
Dépôts et caut. Reçus fondations abritées			0	0
Dettes fournisseurs-Subventions à payer	133 488	133 488	0	0
Dettes fournisseurs Subv. À payer fond. Ab			0	0
Dettes des legs ou donations	9 254 190	9 254 190		
Dettes fiscales et sociales	54 554	54 554	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Dettes sur immob et cptes rattachés fond. Ab	0	0		0
Autres dettes	176 705	176 705		0
Autres dettes Fond. Abritées			0	0
TOTAL GENERAL	9 870 392	9 870 392	0	0

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	137 716

Fondation Française de l'Ordre de Malte

CHARGES et PRODUITS CONSTATES d'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	8 706	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	8 706	0

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Débiteurs divers	1 611
VMP (intérêts courus et coupons)	1 528
Disponibilités	2 332
TOTAL	5 470

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Fournisseurs: factures non parvenues-Subventions à payer	18 710
Subventions à payer Fondations abritées	0
Charges à payer fiscales et sociales	36 714
Autres charges à payer	132 924
TOTAL	188 348

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	10 000 000		0		0			10 000 000
Fonds propres avec droit de reprise	163 605					8 499	8 499	155 106
Ecart de réévaluation								0
Réserves								0
Report à nouveau	16 364 731	1 568 965	1 568 965	0	0			17 933 696
Excédent ou déficit de l'exercice	1 568 964			15 536	15 536	1 568 964	1 568 964	15 536
Sous total Fondation abritante	28 097 300	1 568 965	1 568 965	15 536	15 536	1 577 463	1 577 463	28 104 337
Sous total Fonds propres Fondations abritées	0							0
Fonds propres consommables Fondation abritée C.L.	450 751							450 751
Subventions d'investissement	195 825					11 057		184 768
Provisions réglementées								0
TOTAL	28 743 876	1 568 965	1 568 965	15 536	15 536	1 588 520	1 577 463	28 739 856

FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Fonds dédiés aux Fondations abritées							
Fondation Cibiel	11 107	30 595				41 703	
Lannelongue							
Fondation Sainte Mère Eglise	92 682		74 971			17 710	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Lépreux	51	1 580	51			1 580	
Fleuron St Michel	1 820	1 000				2 820	
Fleuron St Jean	410					410	
Béthléem	1 860	22 000	23 860			0	
Liban	2 710	500	1 733			1 477	
Liban Urgence	1 760		1 760			0	
Chavassieux St Etienne	410					410	
Chrétiens d'Orient	681	1 000	681			1 000	
Elegnou djougou	3 410		3 410			0	
Inde	8 200	10 000	6 400			11 800	
Sénégal	1 820	1 000	820			2 000	
Rochefort Artistes	1 200	6 600				7 800	
Syrie	0	90				90	
Maison St Fulbert	3 280					3 280	
Chapelle Maison Ferrari	60 820	32 000				92 820	
Notre Dame	9 983					9 983	
Secourisme	164					164	
Foods Trucks		2 550				2 550	
Madagascar		500	500			0	
Donation Salmon Lépre	491 452	128 000	112 173			507 279	
TOTAL	693 819	237 415	226 359	0	0	704 876	

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Legs, donations et assurances-vie

Fondation abritante

PRODUITS	Montants
Montant au titre d'assurances vie	167 211
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	67 945
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	126 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	223 700
TOTAL DES PRODUITS	584 856
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	120 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL DES CHARGES	120 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE	464 856

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Fondations abritées

PRODUITS	Montants
Montant au titre d'assurances vie	
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL DES PRODUITS	0
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL DES CHARGES	0
SOLDE DE LA RUBRIQUE	0

Produits de la Donation temporaire d'usufruit

La Fondation a reçu une donation temporaire d'usufruit durant l'exercice 2020 . Cette donation porte sur 150 parts sociales d'une SCI située à Paris . Cette donation pour une durée de 3 ans et 2 mois, a débuté le 15 décembre 2020 et se terminera le 14 février 2024.

Durant l'exercice 2021, la Fondation a perçu dans le cadre de cette DTU, des produits financiers d'un montant de 43 650€.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

DETAIL DES POSTES COMPTABLES UTILISES PAR LES FONDATIONS ABRITEES

Au bilan

ACTIF	EXERCICE 21 (Net)	EXERCICE 20 (Net)	PASSIF	EXERCICE 21	EXERCICE 20
Comptes de tiers			Fonds Propres		
Cibiel Lannelongue compte de liaison	42 225	23 556	Cibiel Lannelongue Dotation consommable	450 751	450 751
Sainte Mère Eglise compte de liaison		35 113			
Total Comptes de tiers	42 225	58 668	Total Fonds propres	450 751	450 751
Comptes financiers			Fonds dédiés		
Cibiel Lannelongue VMP	374 658	424 226	Cibiel Lannelongue	41 703	11 107
Disponibilités	75 571	14 077	Sainte Mère Eglise	17 710	92 682
Sainte Mère Eglise Disponibilités	20 058	57 569	Total Fonds dédiés	59 413	103 789
Total	470 287	495 872	Total Dettes financières	0	0
Total Comptes financiers	470 287	495 872	Comptes de tiers		
			Sainte Mère Eglise Compte de liaison	1 357	
			Charges à payer	991	
			Total Comptes de tiers	0	0
TOTAL GENERAL	512 513	554 541	TOTAL GENERAL	512 513	554 541

Fondation Française de l'Ordre de Malte

DETAIL DES POSTES COMPTABLES UTILISES PAR LES FONDATIONS ABRITEES Au compte de résultat

COMPTE RESULTAT FONDATIONS ABRITEES		
Produits d exploitation	EXERCICE 21	EXERCICE 20
<u>Dons manuels fondations abritées</u>		
Cibiel Lannelongue	223 225	155 512
Sainte Mère Eglise	4 840	19 472
<u>Legs donations assurances vie</u>		
Sainte Mère Eglise		270
<u>Contributions financières</u>		
Cibiel Lannelongue		
Sainte Mère Eglise	55 000	
<u>Utilisation des fonds dédiés</u>		
Cibiel Lannelongue		
Sainte Mère Eglise	74 971	133 734
Total Prod. Gestion courante		
Total Produits d'exploitation	358 036	308 988
<u>Charges d'exploitation</u>		
<u>Autres achats charges externes</u>		
Cibiel Lannelongue	4 005	3 228
Sainte Mère Eglise	1 948	3 086
Total Autres achats charges externes	5 953	6 314
<u>Aides financières</u>		
Cibiel Lannelongue	230 000	155 000
Sainte Mère Eglise	132 864	150 390
<u>Reports en fonds dédiés</u>		
Sainte Mère Eglise		
Cibiel Lannelongue	30 595	731
Total Ch. Diverses	393 459	306 121
Total Charges d'exploitation	399 412	312 435
RESULTAT DEXPLOITATION	-41 376	-3 447
<u>Produits financiers</u>		
Cibiel Lannelongue	41 376	9 329
Total Produits financiers	41 376	9 329
<u>Reprise D'amortiss. Et provisions</u>		
Cibiel Lannelongue		
Total Reprise provisions financières	0	0
Total Produits financiers	41 376	9 329
<u>DAA et DAP</u>		
Cibiel Lannelongue		5 882
Total DAA et DAP	0	5 882
Total charges financières	0	5 882
RESULTAT FINANCIER	41 376	3 447
<u>Produits exceptionnels</u>		
Total Produits exceptionnels	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Total charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0

Fondation Française de l'Ordre de Malte

III COMPTES EMPLOI DES RESSOURCES

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	970 568	970 568	1 028 605	1 028 605
- Legs, donations et assurance-vie	464 856	464 856	2 392 521	2 392 521
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 400 715	1 400 715	1 155 416	1 155 416
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			58 717	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	199 276	199 276	177 033	177 033
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	226 359	226 359	614 118	614 118
TOTAL	3 261 773	3 261 773	5 426 410	5 367 693
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	442 202	442 202	361 342	361 342
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 555 372	1 555 372	1 602 141	1 602 141
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	35 000	35 000		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	826 038	826 038	559 932	559 932
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	72 392	72 392	126 433	67 716
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	77 818	77 818	1 059 015	1 059 015
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	237 415	237 415	148 581	148 581
TOTAL	3 246 237	3 246 237	3 857 444	3 798 727
EXCEDENT OU DEFICIT	15 536	15 536	1 568 966	1 568 966

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ANNEXE AU COMPTE d'EMPLOI ANNUEL des RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2021, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06

Certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010. Ces règles sont les suivantes :

- définition des missions sociales
- principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement
- règle d'affectation des ressources par type d'emplois

1) Définition des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- D'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- la recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- de recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

Les montants inscrits dans la rubrique « Missions sociales / Réalisées en France/ Actions réalisées par l'organisme » représentent les amortissements relatifs aux actifs immobiliers issus de la générosité du public, dont les revenus qu'ils génèrent figurent en « Ressources liées à la générosité du public / Autres produits liés à la générosité du public ».

2) Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base d'une règle d'affectation pré-établie.

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Par ailleurs, il est précisé que pour les fondations abritées, outre les coûts directs des actions menées, l'ensemble des dépenses afférentes est affecté aux missions sociales.

3) Règles d'affectation des ressources par type d'emplois

Il a été retenu que :

- les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)
- les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les revenus générés par les actifs de la Fondation (produits des loyers, produits financiers....)

4) Autres informations

- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

La variation des fonds dédiés collectés auprès du public figurant se détaille ainsi :

	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice
Fonds dédiés aux Fondations Abrisées		
Fondation Cibiel Lannelongue	30 595	
Fondation Sainte Mère Eglise		74 971
Total I	30 595	74 971
Fonds dédiés Fondation Abrisante		
Dons manuels	78 820	39 215
Legs et donations	128 000	112 173
Total II	206 820	151 387
Total (I+II)	237 415	226 359
Variation		-11 057

- Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2021 s'élève à 17 188 632 €.

Pour 2021, le montant inscrit pour - 547 554 € dans la rubrique « (-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public » est un correctif correspondant au cumul des amortissements antérieurs au 1^{er} janvier 2020 portant sur les actifs immobiliers dont la contrepartie figurait dans les fonds propres en « Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés », lesquels n'avaient pas été retraités au 31 décembre 2020.

Lesdits montants inscrits au passif avaient fait l'objet d'un reclassement en « Report à nouveau » au 31 décembre 2020, conformément au nouveau règlement ANC n° 2018-06 et, par suite, était venu augmenter les « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice ».